



# MIEUX VIVRE



N°122 | Printemps 2020

Le journal des locataires de  
Terres de Loire Habitat

[www.terresdeloirehabitat.fr](http://www.terresdeloirehabitat.fr)



ÇA M'INTERESSE

## COVID19 LES ÉQUIPES MOBILISÉES

page n°4

### QUOI DE NEUF ? p. 2

PRUir de Romorantin  
Chèque énergie  
Déclarez vos impôts !  
Photo du mois

### ÇA M'INTÉRESSE p. 4

Coronavirus - Tous solidaires !

### VIE PRATIQUE p. 6

Flours et biodiversité

### RENCONTRE p. 7

Quartier Proximité

### CULTURE DEPUIS CHEZ SOI p. 8

# PRUIR DE ROMORANTIN : PREMIÈRE RÉUNION POUR LA RÉHABILITATION

**Le Quartier des Favignolles à Romorantin-Lanthenay débute sa grande rénovation.**

Pour Terres de Loire Habitat c'est un projet d'envergure, puisque **l'organisme possède 70 % du parc social** de ce quartier. 119 logements seront démolis (tous les locataires concernés ont été rencontrés courant 2019), 79 logements seront reconstruits et 285 logements seront rénovés.

Concernant ces travaux de réhabilitation, **ils se découperont en 3 phases**, entre 2020 et 2023. La première phase concerne les bâtiments suivants : 13,15 et 17 rue Anne de Bretagne ; 2 et 4 rue du Bellay ; 18, 20 et 22 rue Charles d'Angoulême ; 13, 15 et 17 rue Louise de Savoie.

Une réunion d'information a eu lieu le 12 février dernier, pour présenter aux habitants de ces immeubles **les avantages de ce projet de rénovation thermique et architecturale** : d'une part, les économies d'énergie (sur les charges de chauffage, d'eau chaude et d'électricité) et l'amélioration du confort aussi bien en hiver qu'en été, grâce à l'isolation renforcée du bâtiment ; d'autre part, l'amélioration du cadre de vie par notamment l'embellissement des abords, des façades et des halls.

Les travaux de cette première phase, dont le montant s'élève à près de 3 millions d'euros, débuteront à l'automne 2020. Les locataires concernés par les autres réhabilitations seront rencontrés plus tard (dates de réunions à définir).



## Les chiffres clés

**119**  
logements  
démolis



**79**  
constructions



**285**  
logements en  
réhabilitation  
thermique



**+22**  
millions  
d'euros  
investis



Esquisse d'un bâtiment futur, après les travaux (Architecte : Francis Bardeau)

# CHÈQUE ÉNERGIE



**Vous avez des difficultés pour régler vos factures d'électricité ou de gaz ? Pensez au chèque énergie !**

**C'**est une aide au paiement des factures d'énergie du logement, attribuée nominativement sous conditions de ressources. En France, 5,8 millions de familles sont concernées.

**Le chèque énergie est attribué automatiquement aux foyers éligibles :** la seule formalité à effectuer,

c'est de déclarer vos revenus (voir article ci-dessous). Les chèques énergie sont envoyés par voie postale durant le mois d'avril aux bénéficiaires et doivent être utilisés au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

Plus d'informations : <https://chequeenergie.gouv.fr/> ou numéro vert gratuit : 0 805 204 805

## Photo du mois



## OPÉRATION NETTOYAGE À MER

Le dimanche 8 mars, une cinquantaine d'habitants de Mer se sont retrouvés les manches pour participer à un **grand nettoyage citoyen**, dont Terres de Loire Habitat était partenaire. **Butin collecté : 270 kg de déchets au total !**

**Bravo à toutes et tous pour cette initiative écologique.**

## IMPOSABLES OU NON... DÉCLAREZ VOS IMPÔTS !



**L'obligation de payer ses impôts est ancienne, puisque qu'elle a été proclamée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 !**

**L**a participation à l'effort commun est nécessaire, sinon aucun service public (police, justice, éducation, hôpitaux...) ne pourrait être financé. Déclarer ses revenus est obligatoire, y compris pour les personnes non-imposables. En effet, **la déclaration permet d'obtenir un avis d'imposition**, un document demandé dans de nombreuses démarches administratives. De plus, **déclarer qu'on ne paie pas d'impôt permet de toucher certaines prestations sociales**, comme le chèque énergie (voir article ci-dessus). Enfin, en déclarant en ligne, **vous disposez immédiatement d'un avis de situation déclarative** et votre avis d'imposition est disponible plus rapidement dans votre espace particulier.

**Pensez-y !**

# CORONAVIRUS TOUS SOLIDAIRES !

Un point sur cette crise sanitaire historique, qui a bouleversé la vie des Français, tout en faisant ressortir de belles initiatives un peu partout sur le territoire !

Face à l'épidémie du Coronavirus, des mesures de confinement ont été mises en place par le gouvernement. Terres de Loire Habitat a donc adapté son organisation, pour maintenir ses missions tout en préservant la santé de son personnel.

## Maintenir le service aux locataires

Dans le contexte de confinement, la priorité pour Terres de Loire Habitat est d'assurer **les missions essentielles de l'organisme**. Il s'agit par exemple de maintenir la proximité avec les locataires, l'entretien ménager, la gestion des déchets et la veille patrimoniale, ainsi que les travaux les plus urgents. Pour mener ces missions, **les équipes sont mobilisées** : une permanence téléphonique est assurée dans chaque agence et les gardien-ne-s ont adapté leur travail autour de tâches prioritaires. Côté administratif, près de 80 personnes sont en télétravail et les échanges réguliers par téléphone ou par mail permettent le suivi opérationnel des dossiers.

## Les équipes de proximité sur le pont

Pour maintenir le service minimum aux locataires tout en tenant compte du contexte sanitaire et de la réduction des équipes, Terres de Loire Habitat a adapté son organisation : **les équipes de proximité travaillent en horaires décalés, de 6h à 9h**, en priorisant :

- le nettoyage des surfaces de contact (portes, vitres, rambardes, poignées...),
- l'entretien des halls,
- la sortie des containers d'ordures ménagères,
- le bon fonctionnement des équipements (interphone, ascenseur...).

Dans ce contexte perturbé, l'entretien des parties communes des immeubles est adapté. **Merci pour votre civisme et votre soutien à votre gardien-ne**, en maintenant la propreté des parties communes et en sortant vos ordures ménagères dans les cas où les containers ont été laissés à l'extérieur de l'immeuble.

## Le relationnel avec les seniors

En cette période propice à l'isolement, Terres de Loire Habitat a mis en place un dispositif de veille active auprès de ses locataires



seniors. L'équipe du service Relations Sociales **contacte par téléphone les 1 700 locataires de plus de 60 ans**, pour s'assurer de leur situation et rompre un éventuel isolement.

En cas de besoin, le relais est effectué avec les services compétents des partenaires (collectivités, services sociaux...). Une initiative qui a été bien accueillie par les locataires concernés !

## Les demandes administratives et les urgences techniques

Si les accueils physiques sont actuellement impossibles, **les agences restent toujours disponibles** par téléphone ou par mail, tout comme les équipes de relations sociales.

Tous les rendez-vous administratifs et techniques sont reportés, sauf en cas d'urgence. Quelques états des lieux sont réalisés, dans le respect des gestes barrières.

Côté technique, les entreprises prestataires maintiennent leur service, en intervenant pour une fuite d'eau, une réparation de chaudière, etc. Toutefois, elles sont aussi confrontées à la réduction de leurs effectifs : **la priorité est donc donnée aux**



**situations les plus urgentes.** De son côté, Terres de Loire Habitat a aussi mobilisé une équipe interne d'astreinte technique, qui effectue des travaux d'urgence complémentaires, si nécessaire. Enfin le soir et le week-end, l'astreinte reste identique, au : ☎ 09 69 39 41 41 (numéro non surtaxé).

## Le loyer, toujours à payer

Concernant le loyer, plusieurs moyens sont disponibles depuis chez vous, sans vous déplacer :

**Par carte bancaire, via "je paye en ligne" :** disponible sur le site internet [www.terresdeloirehabitat.fr](http://www.terresdeloirehabitat.fr) ou en flashant le QR code de votre avis d'échéance. Simple, rapide, sécurisé, le paiement en ligne se fait via la plateforme dédiée de la Caisse d'Épargne.

**Par virement automatique :** établi à l'ordre de Terres de Loire Habitat, en rappelant impérativement votre référence dossier, situé dans le bandeau "référence à rappeler". Le numéro de compte bancaire de Terres de Loire Habitat figure aussi sur votre avis d'échéance.

Si ces deux moyens sont impossibles pour vous, vous pouvez toujours payer votre loyer par chèque (à envoyer par courrier) ou en espèces (auprès d'un bureau de poste ouvert). Le prélèvement automatique est bien sûr maintenu pour celles et ceux qui avaient opté pour ce moyen de paiement.



### La solidarité dans vos quartiers

Durant cette période de confinement, nous voyons fleurir de belles initiatives dans vos quartiers : des applaudissements collectifs à 20h, de l'aide entre voisins, des messages de remerciement pour les équipes sur le terrain, des dons auprès d'associations, du soutien via les réseaux sociaux...

**Bravo à toutes et à tous !**

# LA BIODIVERSITÉ, MÊME SUR LES BALCONS !

Que l'on vive en ville ou à la campagne, chacun peut contribuer à la protection de l'environnement. Ainsi, vous pouvez faire de votre balcon un petit coin de paradis pour la biodiversité ! Voici quelques astuces à ce sujet.

## Variez les plantes

Pour que la biodiversité soit la plus complète, **pensez à varier le paysage de votre balcon**. Diversifiez les hauteurs, avec des plantes basses (mousse, myosotis...) et hautes (bambous, forsythias, rosiers, glycine...). Aménagez également des zones ensoleillées et des zones d'ombre et privilégiez des plantes dont la floraison s'étale tout au long de l'année. En plus du plaisir pour les yeux, c'est garanti de la nourriture pour les insectes pollinisateurs ainsi qu'un lieu pour favoriser leur développement. Enfin, il est important d'offrir une certaine variété de plantes et de fleurs, car toutes ne peuvent être butinées par les mêmes insectes.

## Favorisez la lutte biologique

L'utilisation intensive de produits chimiques est en grande partie responsable du déclin de la biodiversité. Pourtant, **il est possible de prendre soin de ses plantes de manière naturelle**. Soit avec les produits respectueux, soit à l'aide de la nature elle-même, avec des prédateurs naturels (coccinelles, carabes, syrphes, araignées...).

## Installez des abris

Pensez aux "**hôtels à insectes**" ! Ces installations sont destinées aux insectes afin qu'ils puissent se protéger durant l'hiver, nidifier ou déposer leurs larves. Disposez les dans un coin abrité de votre balcon afin d'inciter les coccinelles, les abeilles sauvages ou autres chrysope à venir y séjourner.

## Plantez des fleurs sauvages

Privilégiez des fleurs et plantes locales : elles procurent une nourriture adaptée aux insectes qui viendront vous rendre visite. **Les plantes aromatiques par exemple conviennent très bien** : thym, serpolet, lavande, menthe, marjolaine, romarin, sauge... Jouez aussi sur la variété des fleurs : les papillons préfèrent les fleurs à large corolle qui leur seront plus accessibles, tandis que la bourrache, riche en nectar, attirera fortement les abeilles. Certaines associations proposent même **des mélanges de fleurs sauvages**, attirant les abeilles et autres pollinisateurs, comme les « Fleurs à Bzz ». Enfin, attention aux plantes vendues en grandes surfaces aux couleurs tapageuses mais souvent chargées en pesticides. Essayer d'acheter **des plantes certifiées bio**, ou simplement, pensez à **planter des graines vous-même sans pesticides**. La nature vous dira merci !



Attention de ne pas sur-encombrer votre balcon et soyez vigilants au poids de vos pots, pour ne pas fragiliser la structure de votre balcon.





# QUARTIERS PROXIMITÉ

L'association Quartiers Proximité accompagne les habitant·e·s blésois·e·s et renforce le lien entre les locataires et les institutions (bailleurs, ville, etc.). Portrait de cette structure incontournable.

## Les chiffres clés

**1999**  
date de création  
de l'association



**15**  
membres de  
l'équipe



**201**  
réunions de  
cages d'escalier  
en 2019



L'association Quartiers proximité, présente dans les quartiers nord et ouest de Blois, est une association de médiation sociale, qui se décline autour de plusieurs services. Le PIMMS oriente les habitant·e·s sur les démarches administratives et les accompagne dans l'accès aux droits. L'équipe de médiation de proximité et les correspondants de nuit favorisent le lien social, jouent un rôle de médiation lors de conflits de voisinage et facilitent la concertation entre les habitant·e·s et les institutions telles que Terres de Loire Habitat. Elles développent aussi un dispositif de veille sociale auprès des publics fragiles.

### CONTACT

Quartiers Proximité – PIMMS

11 place Coty

0 800 169 119 (numéro vert) - 02 54 45 34 54

**Olivier GUERY**

| Directeur de l'association

« Notre association anime quatre services de médiation sociale, pour accompagner les habitants autour du lien social et favoriser leur autonomie dans leurs démarches. Nous proposons un accueil inconditionnel, avec une égalité de traitement pour toutes les demandes. Nous sommes d'ailleurs actuellement impliqués dans un processus de certification, valorisant le professionnalisme des équipes et la cohérence de notre démarche. »

**Éric LABORDE**

| Coordinateur de la médiation sociale

« Notre mission de médiation se décline autour de plusieurs actions complémentaires en direction des habitants, toujours dans une posture neutre et bienveillante. Par exemple, nous développons des moments de convivialité « Proximi'thé », pour favoriser le lien entre voisins et proposer une occupation positive de l'espace public. Des temps de rencontre que nous travaillons avec nos partenaires, comme Terres de Loire Habitat. »



# S'ÉVADER... DEPUIS CHEZ SOI !

Notre rubrique agenda s'adapte à l'actualité, et vous propose des activités culturelles à faire depuis chez soi.

## Visiter des châteaux

**Le château de Sully** propose une visite virtuelle de son patrimoine : <http://www.chateausully.fr/virtuel>

**Du côté de Chambord**, vous trouverez chaque jour sur leur compte twitter **des photographies et des anecdotes** sur le château : <https://twitter.com/domainechambord>

Vous pouvez aussi **tester vos connaissances avec « le grand jeu de Chambord »** disponible sur leur site Internet : <https://www.chambord.org/500-ans/grand-jeu-chambord/>

## Découvrir des œuvres

**La Villette Micro-Folie Blois**, gérée par la Maison de Bégon, publie sur Facebook des vidéos, des images et des infos sur des œuvres d'art, de manière ludique et pédagogique : <https://www.facebook.com/Microfolie.Blois>

**La Ville de Blois** propose des **parenthèses culturelles** plusieurs fois par semaine sur sa page Facebook : (Re)découvrez une œuvre ou une activité d'un des sites culturels bloisais, pour changer d'air.

<https://www.blois.fr/mediatheque/parentheses-culturelles>

Séoul, Doha, New Delhi, Venise, Istanbul, New-York, Paris... la plupart des **musées** proposent des visites virtuelles, sans se déplacer.



## Enrichir son savoir

Vous connaissez Jamy, de l'émission " C'est pas sorcier " ? Il présente sur sa **chaîne Youtube #ChezJamy** une vidéo chaque jour, sur des thèmes variés, avec son style inimitable. Un jour, un savoir !

Une autre chaîne Youtube qui fait de la vulgarisation historique, avec un humour parfois absurde : « **L'histoire racontée par des chaussettes** ».



## Se divertir

**TV5 Monde** propose plus de **500 livres à télécharger gratuitement** sur son site : <https://bibliothequenumerique.tv5monde.com/>

La chaîne propose aussi **cinq contes traditionnels africains**, réunis sous un même format de vidéos courtes, pour petits et grands. Direction la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Mali et le Cameroun ! <https://culture.tv5monde.com/livres/contes-africains-en-video>

**Déguisement, cuisine, dessin, jeux de société...** les activités à la maison peuvent être variées. Laissez libre cours à votre créativité avec cette **recette de pâte à sel sans cuisson** :

- 2 doses de farine
- 1 dose de sel
- 1 dose d'eau tiède
- 3 cuillères à soupe d'huile végétale

Étape 1 - Dans un récipient, mélangez les ingrédients avec la spatule.

Étape 2 - Continuez à mélanger avec les mains.

Étape 3 - Formez votre animal, personnage, lettre ou décoration, avec les mains.

Étape 4 - Créez les détails avec un cure-dent.

Étape 5 - Laissez sécher minimum 24 h, l'objet doit être sec et dur.

Étape 6 - Peignez de la couleur que vous voulez.

Étape 7 - Laissez sécher la peinture... et exposez !

Envie de nous partager vos créations ? Envoyez vos photos de dessins, de sculptures ou autres créations à [communication@tdlh.fr](mailto:communication@tdlh.fr). Elles seront diffusées sur notre page Facebook !

<https://www.facebook.com/terresdeloirehabitat/>